



**Convention de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République des Philippines, signée à Luxembourg le 15 mai 2015 - Entrée en vigueur.**

Les conditions requises pour l'entrée en vigueur de la convention désignée ci-dessus, approuvée par la loi du 29 novembre 2016 (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 241 du 2 décembre 2016), ayant été remplies le 2 septembre 2019, ledit acte entrera en vigueur à l'égard des deux Parties contractantes le 1<sup>er</sup> janvier 2020, conformément à l'article 36 de la présente convention.

